

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

DELIBERATION n°2017/90

L'An deux mille dix-sept et le mardi 12 décembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à M. AUSSANT
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON

Il est proposé au Conseil Communautaire la mise à jour du tableau des emplois.

Tout d'abord le tableau comporte une erreur matérielle ; l'emploi de directeur général des services mentionné au regard de l'un des grades d'attaché ne correspond pas à l'emploi créé en séance du Conseil communautaire du 9 mars 2017 : il s'agit de l'emploi de "directeur des services" et le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence.

Par ailleurs, il est proposé la création d'un emploi de chargé de développement économique et d'attractivité à temps complet qui pourrait être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux détenant le grade d'attaché ou d'attaché principal. Il s'agit d'assurer les missions principales suivantes :

- Mettre en œuvre, sous la direction du DGS et des élus délégués, la politique de développement économique et d'attractivité déclinée par l'exécutif de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,
- Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux de développement du territoire de la Vallée d'Ossau,
- Coordonner et animer le réseau des différents acteurs locaux.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à la majorité,

(5 CONTRE : Mme TOUTU et M. CASADEBAIG, MOUNAUT, MASONNAVE, SANZ ;
1 ABSENTATION : M. ALBIRA)

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de développement économique et d'attractivité doté des grades d'attaché et d'attaché principal

ADOpte la modification du tableau des effectifs correspondant aux deux propositions du Président.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

le 14 DEC. 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

